

Dispositions pour les honoraires des camps sportifs

Bénéficiaires

En principe, toute personne recevant une rémunération de Plusport est considérée comme employée de Plusport Sport Handicap Suisse pour la durée du camp.

1. Catégories d'honoraires

Catégorie 1

- Qualification Plusport moniteur sport handicap
- Assistant Plusport avec formation professionnelle dans le sport, thérapeute, moniteur ou entraîneur qualifié d'une autre organisation sportive
- Accompagnateur de voyage et de camp (**uniquement pour un engagement en tant que responsable de camp**)

Catégorie 2

- Assistant ou formation professionnelle correspondante
- Accompagnateur de voyage et de camp Plusport
- Accompagnateur de sports de neige Plusport (uniquement pour un engagement dans un camp sports de neige)
- Personne avec formation professionnelle dans le sport, thérapeute, moniteur ou entraîneur qualifié d'une autre organisation sportive

Catégorie 3

- Autres (catégorie de base)

Fonction	Honoraires	Formation	Honoraires/jour
Responsable de camp	Catégorie 1	Voir ci-dessus	200.—
	Catégorie 2	Voir ci-dessus	185.—
	Catégorie 3	Autres (catégorie de base)	175.—
Responsable technique	Catégorie 1	Voir ci-dessus	165.—
	Catégorie 2	Voir ci-dessus	155.—
	Catégorie 3	Autres (catégorie de base)	145.—
Moniteur	Catégorie 1	Voir ci-dessus	120.—
	Catégorie 2	Voir ci-dessus	100.—
	Catégorie 3	Autres (catégorie de base)	75.—
Cuisine	Responsable cuisine		130.—
	Aide de cuisine		75.—
Transport	Chauffeur		110.—

Les moniteurs et assistants, dont le brevet a été suspendu (formation continue obligatoire non-accomplie), seront rétrogradés dans la catégorie d'honoraires 3. Dès qu'une formation continue reconnue sera suivie, la catégorie d'honoraires correspondante - 1 ou 2 - sera réactivée.

2. Lignes directives

Responsable de cuisine et aide de cuisine Jusqu'à 10 personnes (participants et moniteurs) : 1 responsable
Jusqu'à 20 personnes (participants et moniteurs) : 1 responsable + 1 aide
Jusqu'à 30 personnes (participants et moniteurs) : 1 responsable + 2 aides ou 2 responsables

Chauffeur Pour les camps de vélo avec véhicule accompagnant, un chauffeur expérimenté peut être engagé.

Stagiaire Toute personne devant effectuer un stage dans le cadre de sa formation professionnelle reçoit nourriture et logis. Ses frais de déplacement de son domicile jusqu'au lieu du camp sont pris en charge. Pour toute personne résidant à l'étranger, les frais de déplacement depuis la frontière suisse sont remboursés.

Responsable technique Encadrement Dès 10 participants, un responsable technique peut être engagé.
En principe, l'encadrement s'adresse aux personnes avec handicap mental, physique ou sensoriel, avec un rapport moniteur/participant comme suit:
1:5 personne avec handicap léger
1:3 personne avec handicap moyen
1:1 personne avec handicap lourd

La forme masculine est toujours utilisée dans le texte pour en faciliter la compréhension. Il s'adresse cependant aux deux sexes.